



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1631>

# Mille et une façons de faire famille (2)

- Société -



Date de mise en ligne : dimanche 17 novembre 2013

## Description :

La famille est politique. Elle n'est pas une institution immuable qui s'imposerait aux individus. L'émancipation passe par le choix et la construction de nouvelles formes de familles, ce qui suppose de réfléchir à ses différentes dimensions : biologique, légale mais aussi sociale. Cet article est la suite de celui commencé dans notre numéro précédent.

---

L'École Émancipée

---

**La famille est politique. Elle n'est pas une institution immuable qui s'imposerait aux individus. L'émancipation passe par le choix et la construction de nouvelles formes de familles, ce qui suppose de réfléchir à ses différentes dimensions : biologique, légale mais aussi sociale. Cet article est la suite de celui commencé dans notre numéro précédent. [1]**

Le sociologue Jacques Commaille le rappelle : « Pierre Bourdieu avait déjà considéré que la famille, loin d'être une « donnée immédiate de la réalité sociale », était en fait « un instrument de construction de cette réalité ».

Aujourd'hui « la famille ne s'impose plus aux individus comme une institution immuable à laquelle ils n'ont comme choix que celui de s'ajuster », institution garante de l'ordre établi.

Les citoyen·nes revendiquent non seulement le droit de concevoir l'organisation de leur univers privé, en fonction de leurs aspirations et de leurs valeurs, mais aussi la reconnaissance sociale et juridique de leur situation, l'égalité des modèles de famille dans la diversité.

« Une telle évolution, où la famille d'imposée devient choisie, a une double conséquence. Elle disqualifie définitivement l'idée de naturalité de la famille traditionnelle. Elle rend évident le fait que la famille est désormais une question de l'ordre de la délibération participant des logiques mêmes du fonctionnement démocratique ».

C'est bien de démocratie qu'il s'agit, à l'échelle de la société mais également de la cellule familiale, qui rompt progressivement avec le fonctionnement traditionnel basé sur l'imposition d'un ordre, le pouvoir, l'inégalité.

« Les transformations de la famille convergent pour signifier une volonté d'émancipation des individus par rapport à toutes les logiques d'assignation auxquelles ils étaient exposés dans leur sphère privée. »

Féminisme et militantisme LGBT ont ainsi largement contribué à questionner le mariage, le couple, la procréation, la distribution des rôles conjugaux et parentaux... et ils continueront à le faire !

## Bousculer les normes

Dans sa conférence du 11 septembre 2012 au Sénat « Égalité des droits et critique de la norme familiale », le juriste Daniel Borillo avance des pistes pour faire évoluer le mariage et la filiation :

- il s'agit déjà de débarrasser le mariage civil de son cadre moral, par exemple en mettant fin au devoir de fidélité et à l'obligation de cohabitation (qui relèvent de choix personnels), ainsi qu'au divorce pour faute ;
- de revendiquer l'égalité des droits en matière de parentalité quel que soit le statut conjugal ou matrimonial (adoption pour les couples non mariés, PMA pour les lesbiennes et les femmes célibataires) ;
- de fonder la filiation sur le constat de la volonté, de l'engagement à être parents, ce qui impliquerait une filiation égalitaire pour tous les enfants, qu'ils aient été engendrés par leurs parents ou non.

C'est déjà ce qu'exprimait Martine Gross, ingénieure en sciences sociales au CNRS (et l'Association des Parents Gays et Lesbiens), devant le Sénat le 22 mars 2006.

Elle insistait sur la nécessité de prendre en compte les trois dimensions de la filiation : « Ce droit de la famille permettrait ainsi à chacune des trois dimensions - biologique, légale ou sociale - d'avoir son existence propre.

L'enfant pourrait ainsi accéder, dans la mesure du possible, à l'information sur ses origines (dimension biologique) : « Je suis né-e de celui et celle dont les gamètes ont contribué à ma venue au monde ».

## Mille et une façons de faire famille (2)

---

Il pourrait bénéficier d'une filiation sûre, qui ne puisse pas changer au gré de la vie des adultes (dimension légale) : « Je suis fils ou fille de ceux qui se sont engagés irrévocablement à être mes parents ».

Enfin, l'enfant pourrait voir les liens tissés avec les personnes qui l'élèvent, protégés (dimension sociale) : « Je suis élevé-e par ceux qui s'occupent de moi au quotidien et je dois pouvoir conserver des liens avec eux ».

L'adoption simple permet déjà à l'enfant d'avoir d'autres parents en plus de ses parents biologiques. On peut aller plus loin : créer un véritable statut pour les coparents, voire envisager la filiation plurielle, c'est-à-dire la reconnaissance en tant que parents de toutes les personnes qui ont conçu ensemble le projet parental à l'origine de l'enfant.

Ainsi, en Floride, le juge a décidé que les noms des trois parents (un couple de femmes mariées et le père biologique, un homosexuel) seraient inscrits sur le certificat de naissance de l'enfant.

Une dépêche AFP du 22 août annonce qu'un « projet de loi Â« famille Â», traitant notamment de l'adoption, du statut du beau-parent et de la protection de l'enfance, est prévu en fin d'année.

Le sujet très polémique du droit à la procréation médicalement assistée (PMA) n'en fera pas partie ». ĩ

**Cécile Ropiteaux**

---

[1] [Mille et une façons de faire famille](#)